

Communiqué de Presse

Paris – le 5 Mai 2022

EUROPCAR MOBILITY GROUP ANNONCE LE LANCEMENT D'UNE ÉMISSION OBLIGATAIRE SENIOR LIÉE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE D'UN MONTANT DE 150 MILLIONS D'EUROS

Europcar Mobility Group S.A. (“**Europcar Mobility Group**” ou la “**Société**”), société anonyme de droit français, annonce aujourd’hui le lancement d’une émission obligataire senior liée au développement durable (*Sustainability-Linked Senior Secured Notes*) d’un montant minimum de 150 millions d’euros et d’un maximum pouvant être porté à 200 millions d’euros, à échéance 2026 (les “**Obligations**”). Les conditions de la nouvelle émission reflèteront celles de l’émission obligataire senior liée au développement durable existante de 500 millions d’euros à échéance 2026 émise en septembre 2021.

Les Obligations seront émises en tant qu’obligations assimilables au titre du contrat d’émission (*Indenture*) des obligations seniors liées au développement durable d’un montant de 500 millions d’euros à échéance 2026 émises par EC Finance Plc en octobre 2021, ce qui portera le montant total du principal de l’émission initiale à 650 millions d’euros.

Les conditions de l’émission obligataire liée au développement durable incluent la mise en place d’objectifs de développement durable solides et ambitieux, à savoir : (1) réduire ses émissions de carbone liées à sa flotte de voitures et camions pour atteindre en moyenne une émission carbone de 93 g CO₂/km et 144 g CO₂/km respectivement d’ici fin 2024 et (2) agrandir sa proportion de véhicules « verts » (émettant moins de 50 g CO₂/km) à 20% de sa flotte totale (voitures et camions) d’ici fin 2024.

Le produit brut de l’émission des Obligations, avec la liquidité disponible, sera utilisé pour (i) financer la flotte de véhicules et (ii) payer les coûts et frais de transactions liés à l’émission des Obligations.

La documentation cadre des financements liés au développement durable d’Europcar Mobility Groupe (« *Sustainability-Linked Financing Framework* ») est disponible ici :

<https://investors.europcar-group.com/fr/financial-documentation/debt>

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre au public ni une sollicitation du public dans le cadre d’une quelconque offre, et il n’y aura aucune offre au public, sollicitation du public ou vente d’obligations dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Le présent communiqué est uniquement une publicité et ne constitue pas et ne constituera en aucun cas une offre au public ni une sollicitation du public dans le cadre d’une offre au sens,

Ne pas distribuer au Canada, Japon et Australie

dans l'Espace Economique Européen (l'"EEE"), du Règlement Prospectus 2017/1129 (le "Règlement Prospectus") et, au Royaume-Uni, du Règlement (UE) 2017/1129 tel qu'il fait partie du droit interne du Royaume-Uni en application du European Union (Withdrawal) Act 2018 (l'"EUWA") (le "Règlement Prospectus Anglais"). L'offre et la vente des Obligations seront effectuées conformément à une exemption de l'obligation de publier un prospectus pour les offres d'instruments financiers conformément au Règlement Prospectus ou au Règlement Prospectus Anglais.

Ce communiqué de presse n'est pas et ne doit pas être considéré, en toutes circonstances, comme une offre au public des Obligations de la part d'Europcar Mobility Group ni une sollicitation du public dans le cadre d'une quelconque offre. Aucune action n'a été ni ne sera entreprise dans aucun pays ni sous aucune juridiction pour permettre une offre au public des Obligations ni la détention ou la distribution de ce communiqué de presse ou de tout autre document d'offre ou de tout autre document promotionnel se rapportant aux obligations dans tout pays et dans toute juridiction où des mesures seraient requises à cette fin. L'offre ou la souscription des Obligations peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Europcar Mobility Group ne saurait accepter aucune responsabilité au titre d'aucune violation par toute personne de ces restrictions.

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Obligations ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans les États membres (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ou (ii) conformément aux autres dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« offre au public » dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire ces valeurs mobilières.

Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les États membres.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente, ou une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres aux États-Unis. Les valeurs mobilières ne peuvent pas être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié ("U.S. Securities Act"). Les obligations de la Société n'ont pas fait l'objet et ne feront pas l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act, et ni Europcar Mobility Group, ses actionnaires ou ses entités liées n'ont l'intention d'enregistrer une quelconque partie de l'offre envisagée aux États-Unis d'Amérique ni de réaliser une offre au public aux États-Unis d'Amérique. Le présent communiqué de presse est publié en vertu de, et conformément à, la règle 135c du U.S. Securities Act.

Le présent communiqué n'est destiné uniquement aux personnes (i) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order »), (ii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (« high net worth companies, unincorporated associations etc. »),

Ne pas distribuer au Canada, Japon et Australie

*(iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (toutes les personnes mentionnées étant ensemble dénommées, les « **Personnes Habilitées** »). Le présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne sont pas des Personnes Habilitées.*

*Le présent communiqué n'est pas destiné à être mis à la disposition des investisseurs de détail de l'EEE et ne doit pas être mis à leur disposition. À ces fins, un investisseur de détail est une personne qui est un (ou plusieurs) des éléments suivants : (i) un client de détail tel que défini au point (11) de l'article 4(1) de , paragraphe 1, de la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée ("**MiFID II**") ; ou (ii) un client au sens de la Directive 2016/97/UE, telle que modifiée (la "**Directive sur la Distribution d'Assurance**"), lorsque ce client ne serait pas qualifié de client professionnel tel que défini au point (10) de l'article 4(1), de MiFID II. Aucun document d'information clé requis par le Règlement (UE) n° 1286/2014 (tel que modifié, le "**Règlement PRIIPs**") pour offrir ou vendre les instruments financiers ou les mettre autrement à la disposition des investisseurs de détail dans l'EEE n'a été préparé et, par conséquent, offrir ou vendre les instruments financiers ou les mettre autrement à la disposition de tout investisseur de détail dans l'EEE peut être illégal en vertu du Règlement PRIIPs.*

*Le présent communiqué n'est pas destiné à être mis à la disposition des investisseurs de détail du Royaume-Uni et ne doit pas être mis à leur disposition. À ces fins, un investisseur de détail est une personne qui est un (ou plusieurs) des éléments suivants : (i) un client de détail tel que défini au point (8) de l'article 2, du Règlement (UE) 2017/565, tel qu'il fait partie du droit interne en vertu de l'EUWA ; ou (ii) un client au sens du Financial Services and Markets Act de 2000, et de toute loi ou règlement pris en vertu du Financial Services and Markets Act de 2000 pour mettre en œuvre la Directive (UE) 2016/97, lorsque ce client ne serait pas qualifié de client professionnel, tel que défini au point (8) de l'article 2(1), du Règlement (UE) 600/2014 tel qu'il fait partie du droit interne en vertu de l'EUWA (tel que modifié, le "**Règlement PRIIPs Anglais**"). Par conséquent, aucun document d'information clé requis par le Règlement PRIIPs Anglais pour offrir ou vendre les instruments financiers ou les mettre autrement à la disposition des investisseurs de détail au Royaume-Uni n'a été préparé et, par conséquent, l'offre ou la vente des instruments financiers ou leur mise à disposition à tout investisseur de détail au Royaume-Uni peut être illégale en vertu du Règlement PRIIPs Anglais.*

Le présent communiqué de presse ne peut être publié, transmis ou distribué sur le territoire du Canada, de l'Australie ou du Japon.

MiFID II Gouvernance des Produits

*Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la directive MiFID II ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant la directive MiFID II ; et (c) des mesures de transposition locales, l'évaluation du marché cible relatif aux Obligations dans le cadre de l'Offre a conduit à la conclusion suivante: (i) le marché cible des Obligations est constitué de contreparties éligibles et de clients professionnels, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) tous les canaux de distribution des Obligations à des contreparties éligibles et à des clients professionnels sont appropriés (l'« **Evaluation du Marché Cible** »). Toute personne qui par la suite propose, commercialise ou recommande les Obligations (un « **distributeur** ») devra tenir compte de l'Evaluation du Marché Cible réalisée par le producteur ; toutefois, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible relatif aux Obligations (en*

Ne pas distribuer au Canada, Japon et Australie

adoptant ou en affinant l'Evaluation du Marché Cible réalisée par le producteur) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

*Uniquement aux fins du processus d'approbation du produit de chaque fabricant, l'évaluation du marché cible à l'égard des Obligations a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Obligations est uniquement composé de contreparties admissibles, telles que définies dans le Financial Conduct Authority (" FCA ") Handbook Conduct of Business Sourcebook (" **COBS**"), et de clients professionnels, tels que définis dans le Règlement (UE) N° 600/2014, tel qu'il fait partie du droit national en vertu de l'EUWA ("**UK MiFIR**") ; et (ii) tous les canaux de distribution des Obligations aux contreparties admissibles et aux clients professionnels sont appropriés ("**Evaluation du Marché Cible Anglais**"). Toute personne qui par la suite propose, commercialise ou recommande les valeurs mobilières (un "distributeur") devrait prendre en considération l'évaluation du marché cible des producteurs ; toutefois, un distributeur assujéti au FCA Handbook Product Intervention and Product Governance Sourcebook (les "**Règles MiFIR de Gouvernance des Produits Anglais**") est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible relatif aux Obligations (en adoptant ou en affinant l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.*

L'Evaluation du Marché Cible est réalisée aux seules fins du processus d'approbation du produit par le producteur et ne constitue ni une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de MiFID II ni une recommandation d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Obligations.

Nonobstant l'Evaluation du Marché Cible, l'attention des distributeurs est attirée sur le fait que : le prix des Obligations pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Obligations n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; et qu'un investissement dans les Obligations n'est adapté que pour des investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, et sont capables (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.

Le présent communiqué de presse peut comprendre des projections ainsi que des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Toute projection ou déclaration de ce type reflète le point de vue actuel d'Europcar Mobility Group sur des événements et des performances financières futures.

Aucune assurance ne peut être donnée que de tels événements ou de telles performances se réaliseront car les résultats comme les projets peuvent être amenés à différer de manière importante desdites projections.

Investor Relations

Caroline Cohen - caroline.cohen@europcar.com

Press Relations

Valérie Sauteret - valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud - vincent.vevaud@europcar.com

Publicis Consultants

Judith Grandcoing - judith.grandcoing@publicisconsultants.com

About Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group is a major player in mobility markets and listed on Euronext Paris. Europcar Mobility Group's purpose is to offer attractive alternatives to vehicle ownership, in a responsible and sustainable manner. With this in mind, the Group offers a wide range of car and van rental services – be it for a few hours, a few days, a week, a month or more – with a fleet that is already "CO2 light" and equipped with the latest engines, and which will be increasingly "green" in the years to come (more than 1/3 electric and hybrid vehicles by 2023). Customers' satisfaction is at the heart of the Group's ambition and that of its employees. It also fuels the ongoing development of new offerings in the Group's three service lines - Professional, Leisure and Proximity - which respond to the specific needs and use cases of both businesses and individuals. The Group's 4 major brands are: Europcar® - the European leader of car rental and light commercial vehicle rental, Goldcar® - the low-cost car-rental Leader in Europe, InterRent® – 'mid-tier' car rental and Ubeeqo® – one of the European leaders of round-trip car-sharing (BtoB, BtoC). Europcar Mobility Group delivers its mobility solutions worldwide through an extensive network in over 140 countries (including wholly owned subsidiaries – 18 in Europe, 1 in the USA, 2 in Australia and New Zealand – completed by franchises and partners).

Further details on our website: www.europcar-mobility-group.com

Forward-looking statements

This press release includes forward-looking statements based on current beliefs and expectations about future events. Such forward-looking statements may include projections and estimates and their underlying assumptions, statements regarding plans, objectives, intentions and/or expectations with respect to future financial results, events, operations and services and product development, as well as statements, regarding performance or events. Forward-looking statements are generally identified by the words "expects", "anticipates", "believes", "intends", "estimates", "plans", "projects", "may", "would", "should" or the negative of these terms and similar expressions. Forward looking statements are not guarantees of future performance and are subject to inherent risks, uncertainties and assumptions about Europcar Mobility Group and its subsidiaries and investments, trends in their business, future capital expenditures and acquisitions, developments in respect of contingent liabilities, changes in economic conditions globally or in Europcar Mobility Group's principal markets, competitive conditions in the market and regulatory factors. Those events are uncertain; their outcome may differ from current expectations which may in turn materially affect expected results. Actual results may differ materially from those projected or implied in these forward-looking statements. Any forward-looking statement contained in this press release is made as of the date of this press release. Other than as required by applicable law, Europcar Mobility Group does not undertake to revise or update any forward-looking statements in light of new information or future events. The results and the Group's performance may also be affected by various risks and uncertainties, including without limitation, risks identified in the "Risk factors" of the Universal Registration Document registered by the Autorité des marchés financiers and also available on the Group's website: www.europcar-mobility-group.com. This press release does not contain or constitute an offer or invitation to purchase any securities in France, the United States or any other jurisdiction.

Regulated information related to this press release is available on the website:



Ne pas distribuer au Canada, Japon et Australie
<https://investors.europcar-group.com/results-center>

www.europcar-mobility-group.com